

LE GITE RURAL

Critères de classement (document non exhaustif)

C'est un logement de vacances, situé dans un environnement rural caractérisé, disposant d'un terrain. Aucune nuisance à proximité (auditive, visuelle, olfactive)

La législation qui s'impose est celle des Meublés de Tourisme (classement préfectoral de 1 à 5 étoiles), basé sur des critères presque exclusivement quantitatifs.

Cette loi reprend et insiste entre autres sur les réglementations en vigueur sur l'habitabilité

- surfaces
- normes de sécurité des installations (chauffage, électricité, cheminée, insert...), des équipements et des abords
- réglementation sanitaire départementale (surfaces, ventilation cuisine et sanitaires, disposition des WC ...)

minimum ventilation haute et basse. En 3 épis, VMC ou hotte aspirante. La hotte ne remplace pas la ventilation de base.

La conformité des installations devra être confirmée par des attestations établies par des professionnels.

A cela s'ajoutent les normes gîtes de France, normes qui touchent à des notions plus qualitatives. Le niveau de classement est attribué en fonction des équipements mais aussi en fonction de l'état et de la qualité des éléments mis à disposition, du nombre des équipements, de l'harmonie d'ensemble, etc...

LE LABEL GITES DE FRANCE

Le classement s'effectue de 1 à 5 épis (1 épis : confort simple, 2 épis : bon confort, 3 épis : grand confort, 4 épis : très grand confort).

Sont pris en compte :

- L'environnement et la situation, l'accès, l'état du bâtiment, l'orientation
- Le gros œuvre et l'aménagement
- La conception d'ensemble/décoration
- Les équipements
- L'accueil

SURFACES

Pièce(s) de jour : les superficies des pièces de jour (salon + séjour + cuisine) sont calculées en fonction du classement et du nombre de personnes accueillies

	NBR DE PERS	2 pers	3 pers	4 pers	5 pers.	6 pers	Pers Suppl
SUPERFICIE	1 épis	10 m ²	12 m ²	14 m ²	16 m ²	18 m ²	2 m ²
	2 épis	12 m ²	14 m ²	16 m ²	18 m ²	20 m ²	2 m ²
	3 épis	15 m ²	18 m ²	21 m ²	24 m ²	27 m ²	3 m ²
	4 épis	18 m ²	21 m ²	24 m ²	27 m ²	30 m ²	3 m ²
	5 épis	21 m ²	24 m ²	37 m ²	30 m ²	33 m ²	3 m ²

Les chambres 9 m² minimum dès un épis (surface prise à hauteur de plafond à 2.20m² selon les dispositions de la réglementation sanitaire départementale). – 10 m² en 4 épis – 12 m² en 5 épis. Les surfaces s'entendent pour 2 personnes

Literies : 90/190 et 140/190 au minimum – 90/200 et 180/200 en 5 épis – Une lampe de chevet par personne

EQUIPEMENT

1 épis	2 épis en plus ou à la place du 1 épis	3 épis en plus ou à la place du 2 épis	4 épis en plus ou à la place de 3 épis	5 épis en plus et ou à la place du 4 épis
§ Mini-four ou Rôtissoire	§ Espace détente	§ Mitoyenneté acceptée (pas de superposition)	§ Maison de caractère individuelle	§ Parc ou jardin paysager privatif
§ Table de cuisson	§ Mixeur, cafetière électrique	§ Accès indépendant et jardin privatif	§ Environnement et décoration intérieure de grande qualité	§ Garage ou abri couvert
§ Autocuiseur	§ Lave-linge çà partir de 6 personnes	§ Espace salon	§ Cheminée ou poêle à bois	§ Mise à disposition d'équipement de loisirs (tennis, piscine, sauna ou jacuzzi)
§ Ustensiles de ménage et produits de nettoyage de base	§ Prise d'antenne TV	§ Four	§ Micro-ondes	§ A partir de 3 personnes : lave-vaisselle et sèche-linge électrique
§ Fer à repasser	§ Barbecue	§ Lave-linge	§ Réfrigérateur avec compartiment conservateur	§ Chaîne hi-fi
§ Siège bébé à la demande	§ Draps et linge à la demande	§ Lave-vaisselle	§ Sèche-linge électrique à partir de 6 personnes	§ Magnétoscope
§ Salon de jardin		§ TV couleur	§ Chaises longues et autre mobilier de jardin	§ Téléphone sans fil
§ Une salle d'eau (ou bains et WC jusqu'à –6 personnes (une deuxième salle d'eau à partir de 7 personnes)		§ Téléphone		
		§ 2 WC à partir de 7 personnes		
		§ service de ménage à la demande		